



**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

Paris, le 21 novembre 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

—

### **Relations commerciales avec la Russie : Stéphane LE FOLL salue la reprise des échanges commerciaux pour les bovins vivants**

—

Les autorités russes ont annoncé que l'embargo décidé par la Russie en février 2012 sur les bovins vivants et leur matériel génétique en provenance de pays touchés par la maladie de Schmallenberg était levé sous conditions. Cette décision fait suite aux négociations bilatérales initiées entre la France et la Russie dès la mise en place de l'embargo et au protocole technique négocié en juillet 2013 permettant la reprise « expérimentale » des exportations de bovins.

Un modèle d'attestation complémentaire vient d'être négocié entre les autorités russes et françaises, de telle sorte que les exportations de bovins et de semence bovine peuvent reprendre dès maintenant.

**Le Ministre salue cette décision, pour laquelle l'impulsion de la France a joué un rôle moteur, qui va permettre aux opérateurs de la filière bovine française de reprendre leurs échanges d'animaux vivants et de semence avec la Russie.**

L'expertise sanitaire et scientifique française, largement reconnue au niveau international, a contribué significativement à l'avancée des négociations. Depuis la mise en place de l'embargo en février 2012, les autorités françaises n'ont cessé de mettre en avant les qualités sanitaire et zootechnique du cheptel bovin français. Grâce au protocole bilatéral négocié en juillet 2013, plus de 2000 bovins ont pu être exportés en Russie au cours d'envois pilotes avec d'excellents résultats, et l'extension de ces conditions à l'ensemble des exportations permettra une augmentation significative de nos exportations vers la Russie.

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) - [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture

**Par ailleurs, les autorités françaises viennent de signer avec les autorités russes un protocole d'accord permettant de réexporter vers la Russie les abats de bovins, les farines alimentaires faites à base de viande, la graisse animale à l'exception des graisses porcines,** sous réserve d'une inspection d'établissements exportateurs par les autorités russes prévue au mois de décembre. Ces produits avaient fait l'objet le 21 octobre 2014 d'un embargo par la Russie, en provenance de tous les pays de l'Union Européenne.

Le Ministre salue ces avancées et rappelle son engagement à tout mettre en œuvre, aussi bien au niveau national qu'au niveau européen, afin de limiter l'impact des embargos russes sur les filières agricoles françaises.